

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)

Dossier n°055

PROJET DE LOI N°2023-____/ALT PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-012/PRES-TRANS DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT **IDA**² N°7192-BF, DU DON IDA N°E110-BF ET DU DON GFF N°B8826-BF, CONCLU LE 30 JUIN 2022 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE PREPARATION ET DE REPONSE A LA COVID-19/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PPR-COVID-19)

Août 2023

¹ Remplacer « DEUXIEME » par « TROISIEME » avant « LEGISLATURE »

² Insérer « IDA » après « CREDIT »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du **14 octobre 2022**³ ;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du **11 novembre 2022**⁴ portant validation du mandat des députés ⁵;

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

³ Insérer « du 14 octobre 2022 » après « Transition »

⁴ Insérer « 11 novembre 2022 » après « du »

⁵ Remplacer « de l'Assemblée Législative de Transition . » par un point-virgule « ; » après « députés »

Article 1⁶ :

Est ratifiée l'ordonnance n°2022-012/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du Crédit **IDA**⁷ n°7192-BF, du Don IDA n°E110-BF et du Don GFF n°B8826-BF, conclu le 30 juin 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de **D**éveloppement⁸ (IDA) pour le financement du Projet de Préparation et de Réponse à la COVID-19/financement additionnel (PPR-COVID-19).

Article 2⁹ :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

⁶ Ecrire « Article 1 »

⁷ Insérer « IDA » après « crédit »

⁸ Ecrire « développement » avec « D » majuscule

⁹ Ecrire « Article 2 »

